

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 95 (1944)
Heft: 8

Artikel: Les conditions forestières du canton de St-Gall
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784891>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

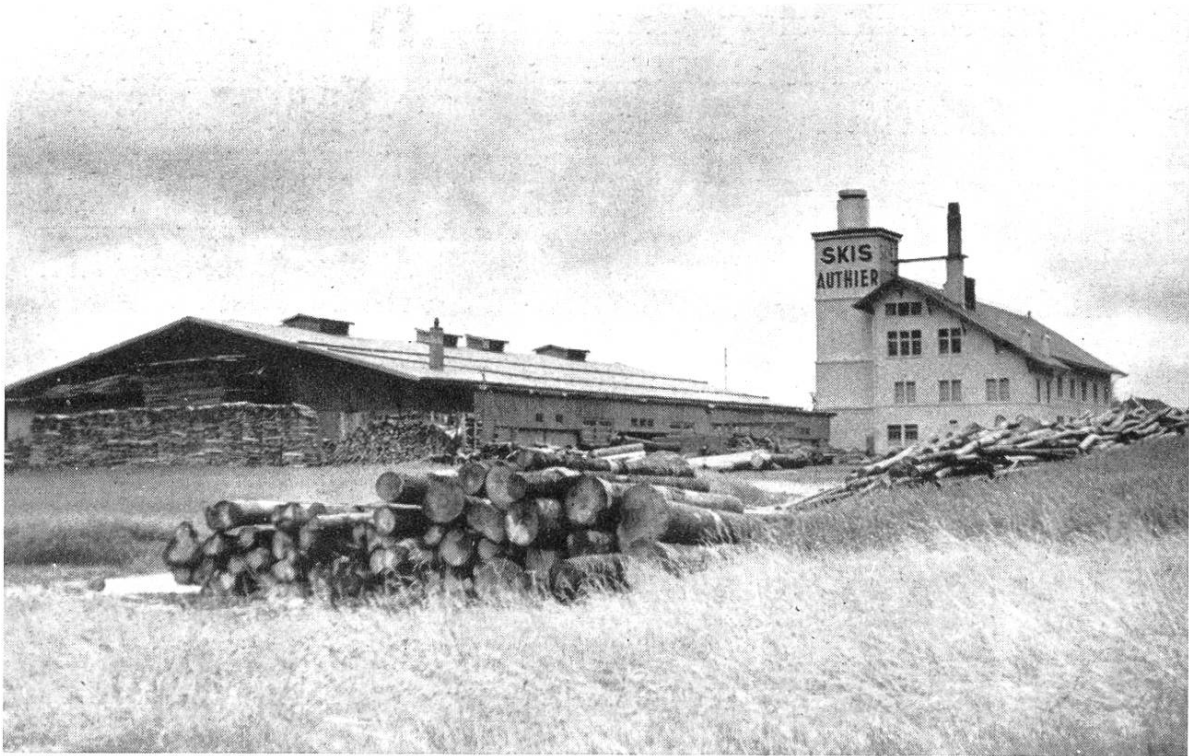
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nr. 6030 BRB 3.10.39.

Phot. A. Jotterand, Bière.

FABRIQUE DE SKIS ET D'ARTICLES EN BOIS AUTHIER, A BIÈRE (VAUD).



ÉQUILIBRAGE ET FINISSAGE DES SKIS; POSE DES ARÊTES.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

95^{me} ANNÉE

AOÛT 1944

N° 8

Les conditions forestières du canton de St-Gall

A l'occasion de la réunion de la Société forestière suisse qui aura lieu, du 27 au 29 août 1944, à St-Gall, l'inspecteur forestier chef de ce canton, Monsieur *H. Tanner*, a rédigé, sous le titre ci-dessus indiqué, un travail d'orientation très complet destiné à paraître dans la « *Zeitschrift* ». Sur le désir de son auteur, nous en avons résumé les indications suivantes. Faute de place, nous avons dû limiter celles-ci aux questions strictement forestières.

Essences forestières. Au cours des siècles, l'action de l'homme a été en augmentant sans cesse sur la part des différentes essences dans la composition de la forêt. Il ne s'est pas borné à défricher la forêt vierge, mais il a provoqué parfois de profonds changements dans celles qu'il a laissé subsister. Ainsi dans la partie nord du canton, surtout, il a fait disparaître presque complètement les peuplements mélangés de feuillus (frêne et érable) et les a remplacés trop souvent par des pessières monotones, dont les plants provenaient de l'étranger et étaient mal adaptés à la station. Dans les vallées du Rhin, de Seez et de la Linth, les feuillus sont heureusement assez bien représentés, en particulier le foyard.

Les forêts mélangées de feuillus s'élèvent jusqu'à environ 1400 m. d'altitude. Le hêtre est représenté ici et là par des pieds de très belle forme, comparables à ceux bien connus de la forêt du Sihlwald; c'est le cas, par exemple, dans la forêt domaniale de Menzlen, puis au Bruderwald près de Degersheim, etc. Nombreuses sont les plantations *d'épicéa* dans le Altoggenburg et dans le « *Seebezirk* »; elles ont été créées dans le but, louable en soi, de rendre plus productives les forêts qui avaient été dévastées par des surexploitations. Le rendement de ces pessières fut d'abord abondant; les premières coupes, à l'âge de 50—60 ans, donnèrent un résultat si satisfaisant que l'on continua, dans les plantations ultérieures, de recourir à l'épicéa. Mais cette deuxième génération, créée après coupe rase, a bien souvent déçu.

Vers 1830, on recourut souvent à des essences exotiques à accroissement rapide, le douglas et le pin weymouth surtout. Là

aussi, les premiers résultats furent prometteurs. Mais on sait aujourd'hui ce qu'il est à ce sujet : l'une et l'autre essences n'ont pas réussi à résister aux attaques de plusieurs ennemis du monde des champignons. Il a fallu remplacer la plupart de ces peuplements d'exotiques, cela à partir de 1920 environ, en utilisant le hêtre surtout, puis le tilleul et le sapin.

Le *sapin blanc* est représenté surtout dans les terrains argileux des régions mollassiques et, en montagne, sur les pentes recouvertes de sol morainique. Depuis le commencement du siècle, on a souvent recouru à cette essence d'ombre, pour le garnissage de trouées et vides dans les peuplements créés par plantations en lignes. Aussi le sapin a-t-il beaucoup gagné en importance. — M. Tanner relève comme une ironie du sort le fait que, dans le Weisstannental (« Vallée du sapin blanc »), l'épicéa y forme des peuplements étendus, alors que le sapin manque complètement parmi les vieux bois.

Les *pins sylvestres* du Rorschacherberg sont parmi les plus beaux qu'on puisse voir. La rectitude de leur fût et la belle structure de leur bois sont remarquables. Ont-ils crû à l'état spontané, ou proviennent-ils de plantations ? Monsieur Tanner penche plutôt pour la première alternative. En effet, les cas de rajeunissement naturel sont nombreux, en particulier sur les crêtes mollassiques à sol sablonneux. Aux environs de St-Gall, ces pineraies sont particulièrement belles.

Le *mélèze* est représenté essentiellement dans l'arrondissement de Sargans, surtout dans la vallée de la Tamina. Croissant en mélange avec le hêtre et l'épicéa, son fût est particulièrement beau.

L'arolle atteint au Gulmen, au N. de Wildhaus, la limite septentrionale de son aire de distribution. Il est assez fréquent sur les pentes orientales des Churfürsten et dans les plus hautes parties du Calfeisen et, enfin, dans le Murgtal. On a établi là une réserve qui embellit particulièrement la rive droite du Murgsee inférieur.

La part des *résineux* dans les forêts saint-galloises est d'environ 75 %.

Parmi les *feuillus*, le *hêtre* occupe la première place. Il est représenté surtout dans la vallée du Rhin, le long du lac de Walenstadt et dans le Gasterland. Ici, soit sur le Schäniserberg, il monte jusqu'à 1500 m. d'altitude. A la limite supérieure de son aire de distribution, il croît en mélange avec *l'érable sycomore* et *l'orme*

de montagne. Dans les régions basses, ceux-ci font place au *frêne* et, ci et là, au *tilleul*. Sur les pentes tournées au sud, au-dessous d'Amden, ce dernier constitue de petits peuplements purs dont le bois est recherché par la fabrique d'allumettes d'Unterterzen.

Les *chênes* manquent presque complètement, dans le canton de St-Gall, sous forme de peuplements purs. Cette précieuse essence a été éliminée par l'application de la coupe rase.

L'aune blanc occupe de grandes étendues le long du Rhin. Durant les dernières années, elles ont été réduites d'au moins 150 ha. par les défrichements. Ces taillis sous futaie, dans lesquels les baliveaux sont essentiellement le *saule blanc* et le *peuplier noir* ou encore le bouleau, prêtent un charme particulier à la vallée du Rhin. Il est regrettable qu'on ait jusqu'ici fortement négligé *l'aune noir*, car il peut atteindre, dans les basses régions, à l'état isolé, jusqu'à 30 m. de hauteur.

Il y a lieu de relever encore que le *noyer* et le *châtaignier* se rencontrent assez fréquemment en forêt. Le premier, dans la partie de la vallée du Rhin soumise à l'action du föhn, forme quatre peuplements purs allant de 0,7 à 7 ha. Quant au châtaignier, il se rencontre sous forme de petits bouquets dans la forêt des basses régions. Au-dessus de Murg, il en existe une très belle « selwe », dont le feuillage et les fruits sont utilisés comme dans le Tessin.

Organisation forestière

Le canton est divisé en 5 arrondissements forestiers. L'inspecteur cantonal dispose de deux adjoints et d'un secrétaire. Le personnel forestier subalterne comprend 56 gardes de triage (Revierförster) et 6 gardes forestiers. Les forêts des communes de St-Gall, Wil et Rapperswil sont gérées par des inspecteurs forestiers communaux. La nomination du personnel forestier cantonal supérieur a lieu par le Conseil d'Etat; âge de la mise à la retraite : 65 ans.

Le traitement des gardes de triage va de 3600 fr. à 4500 fr. et peut, exceptionnellement, s'élever à 5000 fr. A cela viennent s'ajouter actuellement les indemnités de renchérissement. Le canton a créé, en 1903, une caisse pour pensions de retraite des gardes de triage qui a pris un beau développement. A la fin de 1943, son capital s'élevait à 669.960 fr. Elle a permis de venir déjà en aide à plusieurs gardes retraités.

Surface boisée (à fin juin 1943).

Etendue totale du canton (lacs non compris)	195.227	ha.
Sol improductif	9 %	17.433 »
» productif		177.794 »
» voué à l'agriculture	68 %	132.799 »
» boisé	23 %	44.995 ha.

Ainsi la forêt recouvre un quart de l'étendue du sol productif. L'étendue des défrichements pendant les années de guerre a été d'environ 620 ha.

L'étendue boisée moyenne par habitant est de 17,21 ares; à cet égard, St-Gall occupe le 19^{me} rang parmi les cantons suisses. Or, la statistique nous apprend que, dans l'Europe occidentale, l'étendue boisée moyenne par habitant d'un pays doit atteindre environ 36 ares pour qu'il puisse subvenir à ses besoins forestiers. Il y a lieu de tenir compte du fait que grande est la proportion des forêts de haute montagne, dont le rendement en matériel est très faible. — La répartition des forêts entre les catégories de propriétaires est la suivante :

Forêts domaniales	1.207	ha.
» communales et corporatives	29.495	»
» particulières	18.381	»
	<hr/>	
	49.083	ha.

De cette étendue, 1527 ha. sont utilisés par la culture agricole et 2562 ha. sont improductifs.

Les forêts privées sont très fortement parcellées, ce qui agit défavorablement sur leur rendement. On a cherché à lutter contre ce fait en organisant périodiquement des cours forestiers. Ceux-ci ont incontestablement donné de bons résultats, mais il reste encore beaucoup à faire pour convaincre les agriculteurs que leurs forêts doivent être traitées avec soin.

L'aménagement des forêts

Le règlement en vigueur sur l'aménagement des forêts publiques date du 15 avril 1929. Il prévoit l'inventaire de tous les peuplements dont la majorité des tiges a un diamètre, à 1,3 m., supérieur à 16 cm. Le matériel sur pied moyen à l'hectare considéré comme normal va de 300 à 350 m³, suivant l'altitude en cause et le mélange des essences. Mais, en réalié, on est encore loin d'avoir

atteint cette moyenne, ce qui résulte surtout de l'application, très générale autrefois, des exploitations par coupe rase. En 1940, le volume moyen n'était, pour les forêts publiques aménagées (29.819 ha.), que de 216 m³. La répartition entre les catégories de grosseur était la suivante :

16—24 cm.	17,3 %
26—36 cm.	33,9 %
38—50 cm.	32 %
52 et plus cm.	16,8 %

La possibilité de l'ensemble des forêts publiques était de 78.395 m³. Il va sans dire qu'elle a été largement dépassée depuis que les conditions de la guerre en cours ont rendu nécessaires de fortes surexploitations. Au 30 juin 1943, celles-ci comportaient 274 % de la possibilité.

Traitement des forêts

A ce sujet, l'inspection cantonale des forêts a établi quelques principes que M. Tanner résume dans son travail sous forme de huit propositions. D'une façon générale, on considère le traitement jardinatoire comme celui vers lequel il faut tendre surtout; mais on peut supposer qu'il faudra recourir souvent encore à la régénération par voie artificielle, en tendant surtout à la création de peuplements mélangés.

Il va sans dire qu'il importe de livrer les produits de la forêt sous la forme qui convient le mieux au consommateur, tout en veillant à ce que les dommages causés au peuplement restant soient réduits au minimum. Une condition essentielle pour arriver à ce résultat, c'est l'établissement d'un réseau suffisant de dévestitures. A cet égard, le canton de St-Gall a su faire preuve de zèle, cela tout particulièrement pendant la période de 1914—1918, alors qu'il fallut occuper de nombreux chômeurs. De 1907 à 1926, il a été construit 328 km. de chemins forestiers, qui ont coûté 5.390.000 fr. A cette dépense, la Confédération et le canton ont participé par le versement de subventions allant de 50 à 60 %. Après cette époque, il y eut un certain relâchement. Il est probable que les circonstances de l'après-guerre provoqueront une nouvelle activité en matière de construction de chemins. Les autorités cantonales sauront profiter des circonstances favorables à cet égard, qui ne manqueront pas de se présenter. L'amélioration du réseau

des dévestitures est d'autant plus désirable que, selon toute probabilité, durant les années prochaines, le prix des bois baissera fortement.

Vente des bois

On se représente sans autre, étant donné le faible taux de boisement du canton, que le placement des produits de la forêt n'offre pas de grandes difficultés. Actuellement, les besoins en bois ne peuvent être couverts que par de fortes surexploitations. — Dans l'arrondissement de St-Gall, toutes ventes n'ont lieu qu'après un triage de tous les assortiments, cela depuis 15 ans, ce qui est tout à l'avantage des acheteurs. Selon décision du gouvernement, ce mode de faire a été, en 1940, rendu obligatoire pour tout le canton, ce qui n'a pas manqué, au début, de provoquer quelques récriminations. Aujourd'hui, il est d'une application facile.

Caisses forestières de réserve

Un arrêté du Conseil d'Etat, du 14 septembre 1918, a rendu obligatoire la création de caisses forestières de réserve pour toutes les communes dont les forêts sont administrées selon un plan d'aménagement. Pendant les années qui ont suivi la première guerre mondiale, elles se sont révélées fort utiles, en particulier pour la construction de chemins et d'autres améliorations forestières.

A fin juin 1943, le montant de ces caisses de réserve était le suivant :

Forêts communales	2.904.079 fr.
Forêts domaniales	229.435 »
Total (28.606 ha. et 146 propriétaires)	<u>3.133.514 fr.</u>

La majorité des communes en cause sont aujourd'hui convaincues de la grande utilité de cette institution.

La forêt comme source de travail

Il serait intéressant de chercher à établir quel est le nombre des personnes qui trouvent leur gagne-pain dans les travaux si variés auxquels donne lieu l'utilisation générale du bois. Bornons-nous à noter qu'il est très élevé. D'après M. Tanner, les travaux de bûcheronnage occupent environ 2600 ouvriers, soit 100 dans les forêts domaniales, 1500 dans les forêts communales et 1000 dans les forêts privées. Durant l'hiver, le charriage des bois réclame,

pour tout le canton, les services de 800 chevaux. Et durant le printemps et l'été, environ 100—150 camions sont utilisés pour les transports à partir des places de dépôt de bois.

Le canton compte 174 scieries et charpenteries, lesquelles débitent annuellement en poutres et planches 120.000 m³ de bois provenant exclusivement du canton. Parmi les menuiseries, 230 font partie d'une association; les autres, de conditions modestes, sont au nombre d'environ 75. — Trois usines d'imprégnation traitent les poteaux utilisés par le service des téléphones et des conduites à haute tension. Avant la guerre, les 7 tanneries utilisaient par an environ 150.000 kg. d'écorce de tannage; en 1943, ce chiffre est monté à 479.800 kg. La fabrique de soie artificielle de Lichtensteig utilise 1000 stères par an, son personnel comptant 4—5 hommes, et la Gyps-Union à Rüthi 1200 stères de bois de râperie (environ 43 ouvriers).

Ces quelques indications permettent de se rendre compte de l'importance des occasions de travail que fournit la forêt saint-galloise.

Considérations finales

En quoi consisteront surtout les travaux en forêt de la période d'après guerre ? Il faudra, d'une façon générale, chercher à améliorer l'état des forêts qui ont souffert de surexploitations. Il y aura lieu, dès que possible, d'établir de nouveaux plans d'aménagement, en tenant compte des expériences et études les plus récentes et de fixer ainsi le montant des prochaines exploitations. Il faudra veiller à obtenir, dans la suite, un rendement soutenu.

Les défrichements ont fait disparaître de nombreux boisés, dont une petite partie seulement pourra être rendue à la forêt. On pourra compenser partiellement cette diminution par des boisements dans le bassin d'alimentation de torrents. Mais il ne faut pas oublier que de tels peuplements, créés à une haute altitude, ne pourront livrer leurs produits qu'après plusieurs générations. Dans les régions basses, il faut compter avec une diminution du rendement forestier. Il semble qu'il sera prudent de protéger les surfaces défrichées, contre l'action de facteurs climatiques défavorables (vent, gel, etc.), par l'établissement de rideaux-abris.

Dans beaucoup de forêts, l'utilisation du sol n'a pas lieu sur toute leur étendue avec l'intensité désirable; pour obvier à ce

défaut, des parcelles souffrant d'une trop grande humidité seront à drainer; des vides seront à regarnir. Chaque propriétaire forestier devrait considérer comme un devoir d'honneur de consacrer à sa forêt les soins voulus pour en obtenir la production la plus élevée possible.

Le parcours du bétail devra être supprimé dans toutes les forêts aménagées. Il importe, en effet, de mettre fin au fâcheux tassement du sol causé par le pied des bovins et aussi aux dégâts causés par ces derniers à la partie inférieure du fût des arbres. On arrivera à ce résultat surtout en consacrant plus de soins à l'entretien et au rendement des pâturages. Dans la région du plateau, les agriculteurs ont donné le bon exemple en faisant leur possible pour rendre plus productifs prés et champs.

Lors de mensurations cadastrales, il sera indiqué de procéder à des réunions parcellaires. Dans les régions où la forêt privée est fortement représentée, on cherchera à réunir de nombreuses petites parcelles que l'on fera traiter corporativement.

Le réseau des dévestitures forestières laissant encore beaucoup à désirer, il y aura lieu de le compléter et cela de telle sorte que le transport du bois par auto puisse devenir aussi fréquent que possible. Pour faciliter ces constructions, il va sans dire que les fonds de vallées devront, par des travaux de défense, être protégés contre les éboulements, glissements de terrain et avalanches.

Ce qui précède montre que le personnel forestier aura de nombreuses tâches à remplir; il faudra, à cet effet, en compléter ci et là l'organisation. Les arrondissements forestiers sont beaucoup trop grands, le personnel technique trop peu nombreux, pour faire face à ces obligations. Les autorités du canton auront peut-être l'occasion de s'occuper très prochainement de ces questions. Souhaitons qu'elles puissent réussir à leur donner une solution favorable.

H. Badoux.

NOS MORTS

† Ferdinand von Arx, ancien conseiller d'Etat, à Soleure

Le 30 mars 1944, est décédé à Soleure, après une courte maladie, à l'âge de 76 ans, Monsieur *F. von Arx*, ancien conseiller d'Etat.

F. v. Arx vit le jour le 29 septembre 1868 à Olten, où il fit ses premières études, qu'il continua au technicum de Winterthour. De 1888 à 1914, il fut occupé dans l'entreprise de construction bien connue